



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE**

-

**Service Economie Rurale Agricole et Forestière**

**COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI  
DU PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'AGRICULTURE**

-----

**REUNION DU VENDREDI 5 MARS 2010**

Le comité départemental de suivi du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009 à Poligny s'est réuni le vendredi 5 mars 2010 à 10 h à la Préfecture de la Moselle à Metz, sous la présidence de M. Jean KUGLER, Directeur départemental adjoint des Territoires de la Moselle, en l'absence du préfet empêché.

Ont participé à la réunion :

M. Jean KUGLER	Direction Départementale des Territoires de la Moselle
M. Guillaume RIBEIN	Direction Départementale des Territoires de la Moselle
M. François KLEIN	Direction Départementale des Territoires de la Moselle
M. Eric SERRAU	Direction Départementale des Territoires de la Moselle
M. Claude LAVERGNE	Mutuelle Sociale Agricole Lorraine
M. Claude DESALME	Mutuelle Sociale Agricole Lorraine
M. Fernand EGEA	Trésorerie Générale Régionale
M. Patrice NONDIER	Crédit Agricole Lorraine
M. Jean-Philippe LECLERE	Banque Populaire Champagne-Ardenne
M. Christian BOURGUIGNON	CER France Moselle
M. Norbert HANDRICK	Confédération Paysanne de Moselle
M. Pierre LEROY	CER France Moselle
M. Jean-Marc BRÈME	Fédération Départemental des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Moselle
M. Pierre DIVOUX	Fédération Départemental des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Moselle CEFIGAM
M. Alain BRANGE	Fédération Départemental des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Moselle
M. Alain GLATH	Banque de France
Mme Martine CORDEL	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. Olivier ALBERT	Crédit Mutuel
M. Gilbert ECKER	Fédération Régionale des CUMA de Lorraine

Excusés :

M. Bernard NIQUET	Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle
M. Philippe LEROY	Président du Conseil Général de la Moselle
M. Jean-Paul NOLLET	BNP-PARIBAS
M. Jean-Marc SIRE	Services Fiscaux Metz

M. Jean KUGLER accueille les membres du comité. En guise d'introduction, il présente l'ordre du jour.

## 1. Prêts de trésorerie

Un tour de table auprès des banques fait état de :

CA	190 prêts accordés	4 M€
BPLC	49 prêts accordés	1.3 M€
CM	15 prêts accordés	330 000 €

Le dispositif est clos depuis le 28 février 2010.

Le bilan des prêts de trésorerie enregistrés du 1/12/2009 au 12/02/2010 par FranceAgriMer est présenté :

					dont JA			
	Nombre de prêts accordés	Montant total des prêts accordés	Dont part aidée (compte tenu du plafonnement de 30 000 euros)	Montant aide évalué	Nombre de prêts accordés	Montant total des prêts accordés	Dont part aidée (compte tenu du plafonnement de 30 000 euros)	Montant aide évalué
54	148	3 546 770	3 524 770	166 850	21	551 700	551 700	31 948
55	138	3 440 863	3 404 863	161 468	19	518 783	518 783	30 817
<b>57</b>	<b>156</b>	<b>3 658 429</b>	<b>3 640 429</b>	<b>171 565</b>	<b>18</b>	<b>499 765</b>	<b>499 765</b>	<b>29 181</b>
88	315	10 427 200	10 307 200	466 592	63	2 319 000	2 259 000	127 129
Lorraine	757	21 073 262	20 877 262	966 475	121	3 889 248	3 829 248	21 975

Source FAM : prêts enregistrés du 01/12/09 au 12/02/10

La FDSEA regrette le manque de cohérence dans la gestion des prêts de trésorerie qui aboutit à une situation déséquilibrée entre les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle d'une part et des Vosges d'autre part.

## 2. Prêts de consolidation

Un tour de table auprès des banques fait état de :

CA	70 dossiers en cours
BPLC	9 dossiers en cours
CM	6 dossiers en cours

A ce jour, 57 demandes d'autorisation de financement sont arrivées à la DDT pour un montant de prêt de consolidation de 1 289 938 €, représentant un coût Etat de 76 402 €. Les autorisations seront délivrées au fil de l'eau.

Une nouvelle vague de demandes d'autorisation de financement arrivera sans doute suite à l'arbitrage des dossiers FAC PSEA.

Rappel : Les autorisations de financement seront délivrées au plus tard pour le 30 avril 2010.

## 3. Saisine du médiateur

3 demandes officielles ont été faites à ce jour.

1 : Dépôt d'une demande Agridiff liée à des difficultés structurelles

2 : Renseignement FAC CUMA et prêt de consolidation

3 : Prêt de trésorerie établi en février (saisine Banque de France)

## 4. Fonds d'allègement des charges

### . FAC Lait

*Bilan pour mémoire :*

- 657 demandes déposées
- 411 demandes éligibles et retenues (endettement > 35 % ; spécialisation > 40 %)
- Prise en charge de 500 € à 1075,90 € (plafond)
- Enveloppe : 206 758 € (FAC Lait) + 225 941 € (FAC Elevage) = 432 699 €
- Montant dépensé : 432 693,21 €

### . FAC Exploitations agricoles

Le Comité régional de suivi du PSEA s'est réuni le 15 février à Metz. La DRAAF a présenté les résultats de son analyse sur les 1147 dossiers de demande de prise en charge d'intérêts au titre du FAC. (le diaporama est présenté aux membres du Comité départemental de suivi du PSEA)

Classe	Données	54	55	57	88	Total
<b>Nb total dossier déposé au 12 février.</b>		<b>214</b>	<b>472</b>	<b>323</b>	<b>138</b>	<b>1147</b>
<b>Non éligible après instruction</b>	NB dossier	4	15	15	1	35
	Montant aide FAC	70	22 263	31 255	678	54 265
<b>Dossiers Fordait CA</b>	<b>NB dossier</b>		<b>8</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>17</b>
	Montant aide FAC		13 730	1 204	4 105	19 040
<b>Porc</b>	<b>NB dossier</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>39</b>
	Montant aide FAC	28 883	54 476	17 906	7 626	108 891
<b>Porc2009</b>	<b>NB dossier</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
	Montant aide FAC	4 672	3 000	3 000	3 000	13 672
<b>Perte EBE</b>	<b>NB dossier</b>	<b>201</b>	<b>429</b>	<b>295</b>	<b>125</b>	<b>1050</b>
	Montant aide FAC	600 962	1 217 468	823 034	419 770	3 061 234
<b>Total Montant aide FAC</b>		<b>634 588</b>	<b>1 310 938</b>	<b>876 399</b>	<b>435 178</b>	<b>3 257 103</b>

L'attention est portée sur plusieurs problèmes :

- répartition interdépartementale très hétérogène
- absence de dossier JA en Meurthe-et-Moselle
- très faible nombre d'exploitations au forfait

Une réunion du Comité régional est prévue le 22 mars, au cours de laquelle la DRAAF proposera une clé de répartition.

### . FAC CUMA

L'enveloppe pour la Lorraine s'élève à 43 419 €. Un premier travail de la FR CUMA avait permis de sélectionner 110 CUMA sur les 260 CUMA lorraines, dont 22 en Moselle. Cette mesure sera gérée au niveau régional.

Les critères arrêtés au niveau régional permettront pour les CUMA ayant un taux d'endettement supérieur ou égal à 50 % :

- une prise en charge plafonnée à 500€ pour un CA < 50 000 €
- une prise en charge plafonnée à 632 € pour un CA >= 50 000 €

20 CUMA de Moselle percevront ainsi d'une aide au titre du FAC CUMA pour un montant total de 10 792 €. (Lorraine : 77 CUMA pour 43 384 €).

Les dossiers de demande d'aide ont été déposés à la DDT et sont en cours d'instruction.

## **5. Prise en charge des cotisations patronales MSA**

*Bilan pour mémoire :*

- Enveloppe disponible : 78 000 €
- 70 demandes de prise en charges de cotisations patronales reçues et instruites
- 49 dossiers retenus pour 77 985 €
- 8 producteurs Fruits et Légumes, 6 éleveurs porcins, 35 éleveurs bovins/ovins
- prise en charges de cotisation patronales de 121 € à 7 500 €

Décision préfectorale du 4 février 2010 transmise à la MSA

## **6. Dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs en difficulté**

*Le DACS permet une intervention de l'État sous la forme :*

- *d'une prise en charge des annuités 2010;*
- *d'une prise en charge des intérêts liés à une restructuration de la dette (partie des intérêts des 3 premières années);*
- *d'une prise en charge de cotisation sociale hors plafond des dispositifs AGRIDIFF et prise en charge de cotisations patronales.*

*Les dossiers doivent être déposés avant le 30/04/2010.*

Aucun critère d'éligibilité supplémentaire n'est rajouté a priori par rapport à la circulaire, afin de pouvoir traiter les dossiers au cas par cas. Le dispositif sera géré au niveau départemental. L'enveloppe signifiée par le ministère pour financer les dispositifs ARP, AGRIDIFF et DACS-Agri s'élève à 1 786 000 € pour la Lorraine. Sa répartition est en cours de discussion.

A ce jour, aucune demande d'aide n'a été réceptionnée à la DDT. Un communiqué est paru dans la Moselle Agricole le 5 mars matin. Une réunion sera organisée par la DDT le 15 mars à 15h30 pour détecter les exploitations ciblées.

## **7. Crédits MSA Lait**

Bien que ces crédits ne relèvent pas du PSEA, il a été jugé opportun de traiter ce point au cours de la réunion du Comité départemental.

Lors de la réunion du groupe technique AGRIDIFF du 16/02/2010, M. Claude LAVERGNE a fait un point détaillé sur l'utilisation de l'enveloppe AGRIDIFF MSA Régionale (334 000 €).

Utilisation :

- 1) 58 000 € pour les 4 départementaux concernant des prises en charge de cotisations sociales dans le cadre de la procédure classique "AGRIDIFF"
- 2) 100 000 € réservés à des interventions sur des entreprises forestières en parallèle de l'intervention du CR de Lorraine (enveloppe Régionale de 300000 €)
- 3) Solde de l'enveloppe orienté sur les exploitations laitières.

Le Comité départemental de suivi du PSEA est sollicité pour proposer une piste de travail pour la répartition de ces crédits destinés aux exploitations laitières (environ 45 000 € pour la Moselle).

Le Comité départemental de suivi du PSEA propose les modalités suivantes :

- minimum d'intervention : 300 €,
- maximum d'intervention : 600 €,
- Sélection des exploitations sur la base de la liste des exploitants ayant sollicité une aide au titre du FAC Lait (classement des exploitations selon un indice synthétique : 2/3 Spécialisation - 1/3 Endettement).

La proposition de répartition détaillée de l'enveloppe sera présentée à la CDOA le 25 mars 2010, et adoptée par le Conseil d'administration de la MSA avant le 31 mars 2010.

## **8. Questions diverses**

Le Président de la MSA Lorraine Claude DESALME revient sur la résolution prise par le Conseil d'Administration de la MSA Lorraine réuni le 29 janvier 2010 :

*« Le premier appel de cotisations sera ramené à 30 % au lieu de 45 % habituellement. Le second appel restera inchangé, la régularisation s'effectuera donc à l'appel définitif, sans changement en ce qui concerne les dates d'exigibilité.*

*Concernant les adhérents mensualisés, les échéances de mars et avril seraient supprimées au titre de l'équité de traitement vis-à-vis de ceux qui règlent leurs cotisations en trois fois, lors des appels fractionnés. »*

Cette mesure a été partiellement validée par le ministère de tutelle. Le premier appel de cotisations sera ramené à 30 % au lieu de 45 %. En revanche, les échéances de mars et avril des exploitants mensualisés ne pourront être automatiquement supprimées. Les exploitants agricoles restent libres de moduler le versement mensuel sur la base de leurs résultats économiques individuels.

La prochaine réunion du comité départemental de suivi du PSEA est fixée au 6 avril 2010 à 14 heures.

La réunion est close à 12h00 par Jean KUGLER.

**Le chef du Service d'Economie Rurale,  
Agricole et Forestière**

**Guillaume RIBEIN**